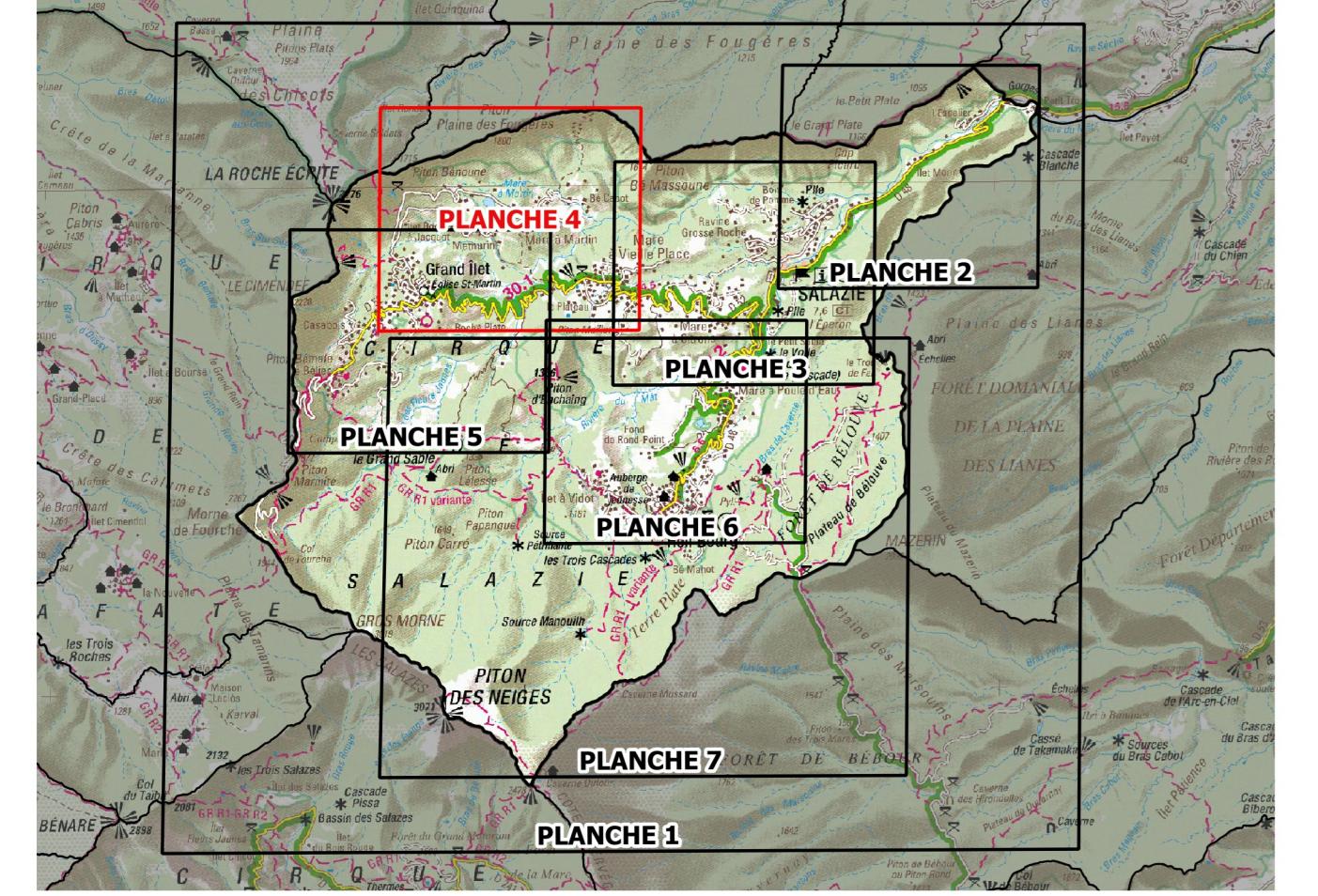


# Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Commune de Salazie



## Zonage réglementaire du risque

## PLANCHE 4 - Mare à Martin

Echelle 1 / 5 000

juillet 2019



## LEGENDE :

## **Zones avec un principe d'inconstructibilité**

- R1 Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain; aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort ou moyen inondation.
  - R1g Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain; aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort ou moyen inondation, dans l'emprise d'un glissement de grande ampleur.
  - R2 Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul ou moyen inondation.

ion, dans l'emprise d'un glissement de grande ampleur.

- ### **Zones constructibles sous conditions**

  - B2u** Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul ou moyen inondation.
  - B2ug** Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul ou moyen inondation, dans l'emprise d'un glissement de grande ampleur.
  - B2** Aléa moyen inondation combiné à un aléa faible mouvements de terrain.

---

-  BÂTIMENTS REMARQUABLES  
(Mairie, Hôpitaux, lycées, ...)
  -  BÂTIMENTS INDUSTRIELS
  -  BÂTIMENTS
  -  ESPACES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

- |   |   |
|---|---|
| <b>Bâtiments et constructions</b>   | <b>Phénomènes de grande ampleur</b>   |
|  BÂTIMENTS REMARQUABLES<br>(Mairie, Hôpitaux, lycées, ...) |  Emprise des glissements de grande ampleur |
|  BÂTIMENTS INDUSTRIELS                                     | <b>Routes</b>   |
|  BÂTIMENTS   |  ROUTES DÉPARTEMENTALES                    |
|  ESPACES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS                        |  ROUTES SECONDAIRES                        |
|  CIMETIÈRES  | <b>Cadastre</b>   |
|   |  Parcellaire                               |
|   | <b>Cours d'eau, ravines</b>   |

— 30 —

*Fond topographique :  
©IGN-BD TOPO® 2016*

*Fond parcellaire : ©DGFIP - PCI vecteur ® màj 2016 - ILE DE LA REUNION*

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bâtis et voiries, les terrains nus, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles.

topographie, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S

